

BANQUE	Age minimal	Politique suivie	Parents cosignataires?	Vérification de l'identité du détenteur du compte	Mineurs sous curatelle ou tutelle	Ecolier, étudiant, apprenti: une différence?	Carte de débit obligatoire?	Application de la limite standard de 5000 francs?
BANQUE MIGROS	12 ans	Le compte est ouvert par le jeune et à son nom. L'accord tacite des parents est supposé. Ces derniers n'ont, en principe, aucun accès au compte. Le jeune peut permettre à ses parents d'accéder au compte par procuration.	Non	Avant la signature, le jeune doit justifier de son identité avec sa carte d'identité ou son passeport.	La tutelle/curatelle n'entre en considération que lorsque les parents, pour une raison quelconque, ne sont plus capables d'agir. Rien ne s'oppose à l'ouverture d'un compte jeunesse Formule 1 pour un enfant sous tutelle/curatelle. Cependant, la banque n'offre pas de compte jeunesse Formule 1 à une personne de 18 ans qui est soumise à des mesures de protection de l'adulte.	Non. Le compte est automatiquement converti en compte privé après le 20 ^e anniversaire, indépendamment du fait que la personne est toujours en formation.	Le jeune peut choisir entre une carte de compte M-Card gratuite et une carte Maestro gratuite.	Le jeune peut choisir la limite mensuelle et journalière. La banque conseille de choisir une limite plus basse que la limite standard.
BANQUE CANTONALE DE NEUCHÂTEL (BCN)	15 ans	Un mineur, dès 15 ans peut ouvrir et gérer sans restriction un compte jeunesse. La correspondance bancaire est envoyée au titulaire mineur. Les détenteurs de l'autorité parentale n'ont pas droit aux renseignements (sauf procuration en leur faveur). Aucune carte de crédit n'est autorisée en dehors des cartes Prepaid.	Non	Lors de l'entretien avec le titulaire mineur, ce dernier est appelé à présenter un document officiel et original d'identité (passeport, carte d'identité).	Dès l'instant où la banque a connaissance de la tutelle, seul le tuteur est habilité à ouvrir la prestation.	Oui, les prestations proposées aux mineurs sont adaptées à leur situation ainsi qu'à leur âge.	Non. Toutefois, en pratique, il est rare qu'un jeune renonce à une carte de débit.	Oui, sachant que cette limite est fonction du disponible sur le compte et ne représente donc pas une «limite de crédit».

BANQUE	Age minimal	Politique suivie	Parents cosignataires?	Vérification de l'identité du détenteur du compte	Mineurs sous curatelle ou tutelle	Ecolier, étudiant, apprenti: une différence?	Carte de débit obligatoire?	Application de la limite standard de 5000 francs?
BANQUE CANTONALE VAUDOISE (BCV)	<p>Formule Junior (11-13 ans)</p> <p>Formule Jeunes (14-19 ans)</p>	<p>La Formule Jeunes s'adresse aux 14-19 ans et comprend un compte privé Jeunes, un compte épargne Jeunes, deux cartes et les accès à BCV-net et au Club Jeunes. La Formule Junior conçue pour les 11-13 ans propose un compte privé Junior, un compte épargne Jeunes, une carte de débit.</p>	<p>Les documents doivent être contresignés par un représentant légal lorsque le jeune a entre 11-13 ans. Dès 14 ans, cette contresignature n'est plus exigée. Les mineurs de 14-17 ans peuvent ouvrir seuls, sans représentant légal, une Formule Jeunes.</p>	<p>La vérification de l'identité du détenteur du compte se fait lors de l'ouverture du compte en succursale.</p>	<p>Dans le cas de tutelle/curatelle, le tuteur/curateur est appelé à contresigner les documents d'ouverture d'un compte, quel que soit l'âge du jeune.</p>	<p>Les différentes offres se réfèrent uniquement à l'âge du détenteur du compte, non à son statut.</p>	<p>L'ouverture d'un compte privé n'est pas obligatoirement liée à la remise d'une carte de débit. Néanmoins, elle est offerte au jeune optant pour une Formule Jeunes ou une Formule Junior. Il peut ainsi se familiariser avec la gestion financière d'un compte. Dans la Formule Junior, une limite de retrait maximale de 200fr./mois est imposée. Quel que soit l'âge du jeune, le compte ne peut pas être mis à découvert par l'utilisation de la carte.</p>	<p>Pour les jeunes de 11-13 ans, la limite est de 200fr./mois et la carte ne permet le retrait d'argent que dans les bancomats BCV. Les plus âgés reçoivent une carte Maestro standard pour laquelle s'applique la limite standard. Cette limite peut être ajustée selon le besoin du client. Retraits et achats ne peuvent toutefois se faire que dans la limite du disponible en compte.</p>
BANQUE CANTONALE DU VALAIS (BCVS)	<p>BCVs Start (0-20 ans)</p> <p>Compte Jeunesse (12-20 ans)</p>	<p>Pour BCVs Start l'enfant est titulaire du compte, mais c'est le détenteur de l'autorité parentale qui ouvre le compte et qui en a le droit de disposition. Toutefois, les fonds retirés doivent être destinés à l'enfant (contrôle de plausibilité avec mention de la destination des fonds).</p>	<p>Pour le compte Jeunesse, le compte est ouvert au nom du titulaire et le contrat de base doit être signé par le jeune ainsi que, pour les jeunes de moins de 16 ans, par le détenteur de l'autorité parentale. Seul le jeune peut disposer des avoirs en compte. Toutefois, pour un moins de 16 ans, le détenteur de l'autorité parentale a un droit d'information.</p>	<p>Pour un compte Jeunesse, au moment de l'ouverture, au guichet de la succursale.</p>	<p>Cela ne change rien, si ce n'est que c'est le tuteur ou le curateur qui remplace l'autorité parentale.</p>	<p>Non, pas de différence.</p>	<p>Facultative. Le client peut choisir de commander une carte Maestro ou pas.</p>	<p>Pour le compte Jeunesse, la limite mensuelle et journalière est de 5000fr. (limite standard). Toutefois, les parents ont un droit d'information sur le compte si le jeune a moins de 16 ans, et cette limite peut aussi être réduite sur demande.</p>

BANQUE	Age minimal	Politique suivie	Parents cosignataires?	Vérification de l'identité du détenteur du compte	Mineurs sous curatelle ou tutelle	Ecolier, étudiant, apprenti: une différence?	Carte de débit obligatoire?	Application de la limite standard de 5000 francs?
CREDIT SUISSE	<p>Viva Young (dès 12 ans)</p> <p>Viva Student (dès 18 ans)</p> <p>Online & Mobile Banking possible dès 14 ans.</p>	Viva Young: ouverture d'un compte possible par le mineur.	Non. La signature des parents n'est requise que pour la remise de cartes à prépaiement pour les jeunes âgés de moins de 18 ans.	La vérification de l'identité se fait à l'ouverture du compte, pour les nouveaux clients, en succursale.	Les mêmes règles que pour les mineurs non soumis à une telle mesure s'appliquent.	Différences uniquement selon la formule choisie selon le critère de l'âge.	La carte Maestro fait partie des packs Viva Young et Viva Student.	La limite de retrait pour les mineurs est fixée à 500 fr./mois.
UBS	Paquet Generation (dès 12 ans)	Les jeunes à partir de 12 ans peuvent ouvrir eux-mêmes ce compte, mais l'approbation des parents est requise jusqu'au 15 ^e anniversaire.	Oui pour les moins de 15 ans. Au-delà, la signature des parents n'est plus requise.	Lors du premier entretien en succursale. L'ouverture de compte se fait ensuite après vérification de l'identité du titulaire (par ex. livret de famille pour les nouveau-nés).	Si une curatelle comprenant l'administration des biens est ordonnée, un nouveau formulaire d'ouverture de compte doit être établi. L'actuel cocontractant demeure le titulaire du compte. L'acte ou la décision de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte détermine la personne qui doit signer le formulaire d'ouverture de compte/dépôt et la manière dont est réglé le droit de disposition du cocontractant et de la personne qui l'assiste.	Non. Hormis en ce qui concerne la remise de la carte de crédit, qui n'est établie que si les conditions de remise sont remplies (carte de crédit Prepaid: minimum 14 ans, carte de crédit: 18 ans)	Le paquet bancaire inclut une carte de débit et une carte de crédit Prepaid.	Des limites mensuelles et journalières peuvent être fixées par le jeune et ses représentants légaux.